



## **FORMATION CONTINUE 2026**

**PARTENARIAT EFA / ENM**

**PRESENTIEL**

**DROIT DES ASSURANCES**

**ACTUALITE ET PRINCIPAUX ASPECTS  
DU CONTENTIEUX**

**Vendredi 23 janvier  
De 9h00 à 12h30**

**En présentiel :  
Salle Minerve  
Cour d'Appel  
Toulouse**

**Didier KRAJESKI**  
Professeur  
Université Toulouse Capitole  
Directeur de l'IEJUC

**70€ la séance  
50€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître et maîtriser l'actualité du droit des assurances.

**Pré requis :**

Être avocat.

**Programme :**

**I - Les délais pour demander la garantie :**

Exception de nullité, diligences informatives, interruption

**II - L'opposabilité des documents, leur articulation**

**III - Le contentieux de la déclaration des risques**

**IV - La garantie**, entre éléments de définition du risque, conditions de garantie, et exclusions

**V - Quelques aspects des garanties en assurance de dommages**

**VI - Quelques remarques sur les garanties assurance de responsabilité**

**VII - Quelques précisions sur les assurances accidents, emprunteur, et la prévoyance**

**VIII - La détermination de l'indemnité d'assurance, son versement**

**IX - Le recours après sinistre**

**Moyens pédagogiques :**

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

**Modalités d'évaluation de la formation :**

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

**Niveau de la formation :** 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

**Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.*

*Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).*

*Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2026 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel mais est prise en charge à titre collectif. La convention de financement précise les modalités de prise en charge de ces formations à titre collectif. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.*

***Inscriptions*** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap :**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE  
[s.debalorre@efa-toulouse.fr](mailto:s.debalorre@efa-toulouse.fr)  
05 61 53 58 52